



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 14

Votants : 0

Convocation le :
27/01/2023

Séance du jeudi 02 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Norbert

Représentés : PEYCELON Guillaume par MAY Michelle

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : JAY Daniel

Objet de la délibération :

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION INITIALE
DU SERVICE DE
POLICE
PLURICOMMUNALE
DE_2023_007**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal du 02 février 2022 relative à la convention de mise en place de la police pluri-communale pour la période 2022 - 2024 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2022 relative à la convention communale de coordination de la police pluri-communale et des forces de sécurité de l'Etat
Vu la convention relative à la mise en place du service de police pluricommunale

Considérant l'évolution de la liste des agents de la police pluri-communale

Considérant la nécessité de signer l'avenant n°1 à la convention initiale stipulant l'évolution des effectifs de la police pluri-communale

Madame le Maire rappelle qu'une convention initiale de mise en place de la police pluri-communale a été signée entre les communes de Montbrison, Champdieu, Savigneux, Lézigneux, Ecotay l'Olme, Précieux, Saint-Georges-Haute-Ville et Saint-Thomas-la-Garde avec l'approbation du Préfet et du procureur de la République pour une période de trois années de 2022 à 2024.

Les effectifs de la police pluri-communale ayant évolué depuis la signature de la convention initiale, il est nécessaire d'adopter l'avenant n°1.

Cet avenant modifie l'article 2 de la convention de la manière suivante :

"Aux termes de cette convention, la commune de MONTBRISON met à disposition de la commune de ÉCOTAY L'OLME l'ensemble du service de Police pluricommunale soit, à la date de signature du présent avenant, 6 agents de Police Municipale, 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique et 1 Agent d'accueil de la filière administrative dont la liste nominative est jointe ci-dessous :

-Un Chef de Poste, agent de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale et actuellement au grade de Chef de Service de Police Municipale Principale de Première Classe : Monsieur Charpateau Olivier

• Un Adjoint au Chef de Poste, agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Pleynet Sylvain

RF
SOUS-PREFECTURE de Montbrison
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/02/2023
042-214200875-20230202-DE_2023_007-DE

• Trois agents de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Faverjon Bertrand, Madame Goy Stéphanie, Monsieur Thèvenon Jean-Luc ;

• Un agent de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Gardien-Brigadier : Monsieur Barthélémy Sébastien ;

• Un Agent de Surveillance de la Voie Publique relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques actuellement au grade d'Adjoint Technique : Monsieur Butin Kévin ;

Un agent d'accueil, relevant du cadre d'emploi des Adjointes Administratifs actuellement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe : Madame Thévenet Astrid ;"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention initiale de la police pluri-communale et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY



RF SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/02/2023 042-214200875-20230202-DE_2023_007-DE